

Photographe

Le p'tit mémo expert « métier »



Forme

Profession libérale inscrite auprès de l'Agessa

Problématiques

Inscription, affiliation puis maintien des droits auprès de l'Agessa (voir les changements après fusion avec la MDA), choix du régime fiscal, dépassements de seuils fiscaux, l'adhésion à une AGA.

Le statut de photographe est un statut complexe.

Selon son mode de travail ou ce qu'il photographie, il peut être tour à tour Auteur, Artisan, Pigiste, Intermittent ou profession libérale (relevant de l'Urssaf).

La problématique principale du photographe sera donc de s'inscrire sous le bon régime juridique lui permettant de faire le plus de travaux possibles.

A défaut, il sera contraint de créer plusieurs structures.

A part cela, il devra également :

- Faire la distinction entre assujettissement, affiliation et maintien des droits auprès de l'Agessa qui ne sont pas du tout la même chose et n'ouvrent pas droit pour le premier cas à la couverture sociale,
- Opter pour le bon régime fiscal : traitements & salaires forfait 10%, Traitements & Salaires frais réels, micro BNC, déclaration contrôlée,
- Surveiller régulièrement ses recettes car en dépassement de seuil, il devra soit passer au réel, soit être assujetti à la TVA, soit les deux d'un coup et ce soit en cours d'année soit l'année suivante,
- Ne pas oublier d'adhérer à une Association de Gestion Agréée (AGA) dans les 5 mois du début de chaque année à défaut de quoi son imposition sera majorée de 25%,
- Respecter les modèles de factures selon sa situations (avec ou sans précomptes, avec ou sans TVA),
- Faire attention aux libellés des factures pour éviter la requalification en salariat,
- Appliquer les bons taux de TVA entre la cession de droits d'auteurs (7% en 2013) et les prestations graphiques artistiques (19.6%) qui doivent rester pour ces dernières exceptionnelles.



Le + de Com'Com

Les difficultés rencontrées par certains photographes pluridisciplinaires sont telles que certains n'hésitent pas à opter pour la SARL qui permet de tout facturer et ce qu'elles que soient les conditions dans lesquels se font les photographies.

Compléments d'informations

[Free-Lance, Maison des Artistes, Agessa](#)

[Galeries d'art, TVA sur la marge](#)



Fiches Expert

- [Artiste auteur : ce qu'il faut savoir ?](#)
- [La protection sociale des artistes auteurs](#)
- [Les obligations comptables, fiscales et sociales des photographes](#)
- [A quoi servent les organismes de gestion agréés ?](#)



Bibliographie

- [Créer et gérer une activité de photographe. Trouver sa spécialité et en vivre](#)
- [L'image et le droit](#)
- [Profession : photographe indépendant](#)
- [Reproduction interdite ? Le droit à l'image expliqué](#)
- [Vivre de ses photos. Et si le marketing était la clé ?](#)



Paroles d'expert

- [C'est quoi une association de gestion agréée ?](#)

